

but de l'écrivain était surtout d'attirer l'attention de ses compatriotes sur le triste sort des malheureux noirs et de les engager à porter un remède à leurs maux. Ce fut surtout une œuvre d'actualité.

Le succès dépassa son attente, car le livre paru en 1852, fut bientôt tiré à des millions d'exemplaires et traduit dans toutes les langues. On le lut partout, à la ville et au village, dans la maison du pauvre, comme dans l'hôtel du financier, et le nom de Mme Beecher-Stowe fut bientôt connu du monde entier.

Plus heureuse que bien d'autres défenseurs de nobles causes, elle a assisté au triomphe de ses idées, à l'abolition de l'esclavage, et son nom a été béni par des milliers et des milliers d'êtres dont elle avait si bien plaidé la cause.

On a bien raisonné et déraisonné sur cette question, mais aujourd'hui que le temps a fait son œuvre, apaisé les haines et refroidi les esprits, il n'est personne qui n'admette que la disparition de l'esclavage est un bienfait.

*** Il fait froid ce soir ; le vent pleure aux fenêtres, la neige du toit s'abat dans la rue et remonte aux lucarnes des maisons ; il fait une poudrière des mieux réussies et, tout en me demandant comment je vais finir ma causerie, je regarde mon feu qui flambe joyeusement, un de ces bons feux de houille comme Faucher les aime, comme nous les aimons tous.

Ce feu est vraiment gai et je plains les pauvres qui n'en ont pas.

Et puis je me mets à réfléchir et je me souviens que cette année même, on pourra célébrer le sept centième anniversaire de la découverte du charbon.

Eh quoi ! direz-vous, on n'a donc pas toujours brûlé du charbon ?

Non, et il n'y a même pas bien longtemps que son usage est devenu aussi général qu'il l'est actuellement.

Les Chinois l'ont bien employé depuis près de mille ans, avant notre ère, mais l'Europe ne l'a connu que bien plus tard, et on le voit signalé pour la première fois, à Newcastle-sur-le-Tyne, en 1066, l'année même de la conquête de l'Angleterre par les Français-Normands.

Ce n'est cependant pas cette date qui est adoptée comme celle de la découverte du charbon ou houille, en Europe.

Cette année (1197), dit Renier, le vieux chroniqueur, de la terre noire, propre à faire du feu, fut trouvée dans beaucoup de localités du pays liégeois, (Belgique).

On ne s'en servit pas cependant aussi vite que nous pourrions le croire, car on fut longtemps d'avis que le charbon offrait des dangers pour la salubrité publique. En 1305 les gens de métiers de Londres se mettant à l'envi à s'en servir, la noblesse et la haute bourgeoisie s'alarmèrent et, après une enquête conduite de telle façon qu'elle fut défavorable à la houille, le roi Edouard Ier promulgua un statut punissant de peines sévères quiconque introduirait celle-ci dans les villes.

En France, bien plus tard encore, 1691, la Sorbonne, (la docte Sorbonne !) l'ayant dénoncée comme possédant une action délétère, Henri IV en défendit l'usage même aux forgerons. Il est juste de dire cependant que cet édit fut rapporté un peu plus tard. Jusqu'à la moitié du siècle dernier, les Parisiens continuèrent à prétendre qu'il occasionnait des maladies de poitrine, nuisait à la blancheur du teint et jaunissait le linge.

On est bien revenu aujourd'hui de tous ces préjugés et comme le dit un écrivain français, Pasquier, " si la gloire se mesurait aux services rendus, quel anniversaire serait plus digne d'être célébré que ce centième centenaire de la houille, cette mère nourricière de toutes nos grandes industries, ce pain de l'industrie."

C'est bien vrai, mais la houille commence à avoir un rude concurrent.

Vieille houille, profite de ton règne, car la jeune électricité va bientôt culbuter ton trône.



La *Semaine Religieuse*, de Montréal, constate, avec sa haute autorité et sa compétence en la matière, combien l'éducation des jeunes personnes laisse à désirer.

Il ne suffit pas, dit fort bien la *Semaine Religieuse*, qu'une jeune fille, pour devenir bonne épouse, bonne mère, connaisse uniquement le chant, la musique et la broderie ! Il faut encore qu'elle connaisse, par elle-même, pratiquement, tous les détails des travaux que requiert le bon fonctionnement du royaume familial.

Il faut donc habituer de bonne heure la jeune fille à s'occuper elle-même de tous les travaux domestiques, qu'elle voie par elle-même le nettoyage de la maison, la préparation des aliments, le blanchissage du linge, le soin de la garde-robe, l'entretien des meubles.

Il serait très utile de voir les grands pensionnats, et autres, annexer à leurs cours une école ménagère complète, où l'on enseignerait tout ce qui a trait à l'économie et aux travaux domestiques.

Cela existe en Europe, et nous l'avons souvent demandé pour nos jeunes filles.

La *Semaine Religieuse* obtiendra-t-elle ce qu'elle demande, et brisera-t-elle cette suprême force d'inertie que les couvents opposent à toute innovation nécessaire et utile ?

Singulière chose que la loi, en certains cas !

Voyez et oyez :

La loi ordonne la révision des listes électorales à certaines époques nettement indiquées. D'honorables juges se trouvent parmi les personnes chargées de revoir ces listes. Tout se fait donc aux termes et au vœu de la loi.

Oui, mais !...

Quelqu'un, tout à fait le plus quelconque qu'il vous plaira, se voit poussé par un avocat à demander à des juges collègues de ceux dont nous parlons plus haut, d'interdire à ceux-ci de reviser quoi que ce soit : les juges exécutant la justice sont forcés par la loi, paraît-il, d'ordonner aux juges exécutant la révision des listes électorales de laisser là ce travail de révision. Ce que les juges exécutant la dite révision s'empres- sent, bien entendu, de ne pas exécuter du tout !

C'est bien beau, la loi !

Dans le même ordre d'idées, on se rappelle encore l'éclat de rire qui accueillit ces braves juges de paix libérant des prisonniers dangereux, dit-on, et que de vrais juges—les juges de paix étant un peu... beaucoup des juges pour rire !—n'avaient pas voulu libérer. Il paraît que ces juges de paix, tout en n'ayant aucunement le droit de se mêler de la chose jugée par des juges qui s'y entendent, ont cependant le droit... là ! comment voulez-vous qu'on arrange cela ?—Ils ont le droit tout en n'ayant aucun droit !

Que c'est beau, la loi !...

Tous les ans, avec la régularité d'un timbre d'horloge qui ne sonnerait qu'une fois par an, se renouvelle à la Chambre des Députés de France un fait qui semble passer inaperçu—mais dont les conséquences seront bien graves.—Tous les ans, à l'époque de la discussion des budgets, dès qu'on arrive au budget des cultes, il se trouve un être quelconque, traître à son pays et à sa Foi, proposant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le rappel de l'ambassadeur au Vatican, et tout ce qui découle de cette séparation. La chambre a rejeté cette proposition par trois cent vingt-trois voix contre cent cinquante-deux. Cent cinquante-deux !... C'est énorme ! que de chemin parcouru depuis la grande Révolution—depuis la Restauration—depuis la révolution de 1848—depuis la chute de Napoléon III !...

Et les idées les plus destructives finissent par faire leur chemin, quand elles sont présentées avec persévérance ; la petite pelote de neige devient avalanche, et ruine tout sur son passage !

Les inondations ont détruit toutes les récoltes en Espagne : les animaux de ferme y meurent de faim. Dans la province de Ciudad-Real, la récolte des olives a manqué ; les pauvres paysans n'ont donc pu faire d'argent, et beaucoup, depuis l'automne, n'ont pas mangé un petit morceau de viande, n'ont même plus vu de pain. La famine se fait sentir : bien des pauvres ne peuvent se soutenir qu'en mangeant des glands. Tous ceux qui le peuvent, émigrent.

Gageons que les grosses banques qui ont souscrit pour les sales hindous, ne trouveront pas un maravedis pour les nôtres d'Espagne ! Car ce sont nos frères : par la langue, par la religion, par l'origine.

La grippe dont était atteint notre collaborateur Firmin Picard, le met en tel état à la pensée des pauvres veuves et orphelins des pompiers morts en octobre dernier rue Saint-Pierre, qu'il nous prie de le remplacer auprès de nos aimables lectrices, de nos bienveillants lecteurs, et de leur demander de réclamer à l'Hôtel-de-Ville de Montréal toute somme qu'ils auraient souscrite en faveur de ces pauvres veuves.

C'est, en effet une indignité sans nom, un crime que les lois devraient punir, que de retenir ainsi d'une manière presque frauduleuse, l'argent souscrit pour une infortune si intéressante !

Cet argent pourrait être très utilement envoyé aux bureaux de *La Presse*, ce journal ayant eu le tact et l'honnêteté de ne pas confier à l'Hôtel-de-Ville ce qu'il avait réuni lui-même de souscriptions.

Dans tous les cas, chaque souscripteur devrait écrire une lettre forçant l'Hôtel-de-Ville à payer les pauvres veuves et orphelins — ou le menaçant de poursuites devant les tribunaux.

Mon Dieu ! quelle pourriture, que ce gâchis municipal ! des gens qui dilapident honteusement le trésor public pour accorder des deux cent mille dollars aux riches, dans l'affaire connue sous le nom d' " Affaire de la rue Notre-Dame Est " : tandis que ces mêmes repus, refusent quelques malheureux mille dollars pour ces ouvriers... tenez, mes chers amis les ouvriers, dussé-je y passer comme vous, je dois bien vous dire que vous êtes de fières... bêtes ! Elire des gens qui se fichent en plein de vous, et les élire toujours, toujours !... Vrai, il faudrait vous voter, à tous, une... botte de foin ! Car ce n'est pas permis, d'user d'autant de bêtise ! Et l'on se demande qui, de vous ou de vos élus, a raison : vous, de vous faire passer pour les plus naïfs qui existent sous la calotte des cieux ; ou eux, de vous prendre pour tels ? Et dire qu'il ne vous plaît pas de comprendre !

On maltraite les vôtres : voyez ces pauvres veuves des pompiers ! On se fiche de vous carrément, publiquement, vous dites toujours : *Amen* !—Ils ont raison, tenez, de se moquer de vous : vous le méritez bien !

Dieu sait combien j'aime les ouvriers ! Mais Dieu sait aussi combien je déteste ces gens qui n'ont ni caractère, ni volonté, ni rien !

Radolphe Le Fort

Le souvenir des morts, c'est la présence dans l'absence. — LACORDAIRE.

Celui qui achète les mauvais journaux est aussi coupable que celui qui fait la courte-échelle à un voleur.

Le devoir sans sacrifice n'est pas un devoir : ce n'est tout au plus qu'une vulgaire satisfaction. — FIRMIN PICARD.

Lein Leduc